



MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION, DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'INDUSTRIALISATION

## PROJET D'APPUI A L'INDUSTRIALISATION ET AU SECTEUR FINANCIER (PAISF)

CELLULE D'EXECUTION DU PROJET

### APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE FIRMES DE GESTION DE FONDS) N°006-23/AMI/PAISF Madagascar

Référence de l'accord de financement : 2100150042450

N° d'identification du Projet : P-MG-H00-002-05

Date de l'Avis : 31 août 2023

### RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE DE GESTION OU FIRME D'INVESTISSEMENT POUR L'OPÉRATIONNALISATION, LA LEVÉE DE FONDS ET LA GESTION DU FONDS D'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL DE MADAGASCAR

- 1- Le Gouvernement de Madagascar a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (Fonds Africain de Développement) afin de couvrir le coût du PROJET D'APPUI A L'INDUSTRIALISATION ET AU SECTEUR FINANCIER (PAISF), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer les travaux de mise en place du Fonds National de Développement Industriel (FNDI) et de sa branche opérationnelle, le Fonds d'Investissement Industriel (FII), et pour abonder ce Fonds.
- 2- Les services attendus des firmes d'investissement candidates au présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) comprennent :
  - a) L'opérationnalisation du FII ;
  - b) La levée des capitaux auprès des investisseurs qualifiés permettant au FII d'atteindre ses objectifs et d'avoir les impacts escomptés ;
  - c) La gestion du FII sur les plans stratégique, financier, opérationnel et administratif ;
  - d) L'accompagnement des bénéficiaires des financements (en fonds propres, dettes et garanties) du FII.
- 3- Le Ministère de l'Industrialisation, du Commerce et de la Consommation (MICC), à travers la Cellule d'Exécution du Projet (CEP) PAISF, invite les firmes d'investissement à présenter leur candidature en vue de fournir au FII les services décrits au présent AMI. Les firmes d'investissement intéressées doivent produire une manifestation d'intérêt détaillée contenant les informations complètes sur leurs capacités, leurs compétences, leurs références et leur expérience, démontrant qu'elles sont qualifiées pour fournir les prestations attendues conformément aux termes de référence (les 'TDR') associés à cet avis. Les firmes d'investissement soumissionnaires (les « **Candidats** ») peuvent également répondre au présent AMI en association avec d'autres firmes d'investissement notamment locales, afin de compléter leur offre.
- 4- Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes au « Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement (Octobre 2015)», et selon la méthode de sélection fondée sur les qualifications des Consultants (SQC), qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.
- 5- Les dossiers de réponse à cet AMI devront comporter les pièces et éléments édictés dans les TDR.
- 6- Les critères et la procédure de sélection sont établis également dans les TDR.

- 7- Les TDR peuvent être demandés et obtenus à l'adresse suivante : projet@paisf.mg.
- 8- Toutes les demandes de renseignements ou de clarifications concernant cet appel d'offres doivent être adressées à l'équipe du projet Madagascar à l'adresse : projet@paisf.mg
- 9- En outre, une réunion d'information est prévue le jeudi 21 septembre 2023. Les modalités seront précisées ultérieurement.
- 10- Les candidats seront évalués sur la base de leurs dossiers de candidature, suivant les critères et le barème de notation ci-après :
- 11- leur capacité réelle et effective à lever les fonds nécessaires à l'atteinte des objectifs (en particulier la taille cible) du FII – ce, tout en fixant des objectifs de rendements compétitifs et compatibles avec l'environnement économique et financier de Madagascar :
- 12- à partir de leurs relations investisseurs, selon section E.3 des TDR, (40 points) ;
- 13- à partir de leur antécédent en matière d'apport propre dans un fonds nouvellement créé, selon section E.4 des TDR, (10 points).
- 14- l'expérience de l'équipe de gestion et la qualité des expertises pertinentes– au regard de la structuration et la gestion d'investissements en fonds propres et en dettes :
- 15- références au niveau global, selon section E.1 des TDR (15 points);
- 16- références dans les pays émergents, notamment en Afrique et dans le secteur industriel, selon section E.2 des TDR (10 points) ;
- 17- la solidité de leur structure :
- 18- ancienneté, agréments réglementaires, selon section E.8 des TDR (5 points)
- 19- solvabilité financière, selon section E.9 des TDR (5 points) ;
- 20- les compétences en constitution, évaluation et gestion des risques de pipeline de cibles d'investissement, selon section E.5 et E.6 des TDR (10 points) ;
- 21- la capacité des Candidats à opérationnaliser et gérer le volet Assistance technique, selon section E.7 des TDR (5 points).
- 22- La note minimale requise pour être éligible est de 65 points sur 100 (dont une note minimale de 30 points sur 50 au critère i. ci-dessus). Le candidat classé premier dont la note totale est égale ou supérieure au score minimum ci-avant cité sera invité à soumettre une proposition technique et financière qui servira de base pour les négociations du contrat. Au cas où des candidats seront classés 1er ex-aequo, le candidat ayant la note la plus élevée sur le critère i. ci-dessus sera sélectionné.
- 23- Les dossiers de réponse doivent être déposés ou adressés en version électronique par email à l'adresse ci-dessous au plus tard le 30 septembre 2023 à 18h (heure de Madagascar) et porter expressément la mention «N°006-23/AMI/PAISF-RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE DE GESTION OU FIRME D'INVESTISSEMENT POUR L'OPÉRATIONNALISATION, LA LEVÉE DE FONDS ET LA GESTION DU FONDS D'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL DE MADAGASCAR. » :

Agence d'exécution du PAISF

Immeuble EDBM, Antaninarenina – Antananarivo – Madagascar

7ème étage, Porte 701

Tél : +261 34 05 54330

Email : projet@paisf.mg

Fait à Antananarivo, le 31 août 2023

Le Coordonnateur du Projet  
Eninkaja IRIMANANA

